



Annulation d'une commande par internet

Par **Moorhuhn**, le **05/02/2012** à **12:22**

Bonjour,rnrnAujourd'hui j'ai commandé une place sur Internet pour le concert de Metallica sur le site XX. Commande confirmée, j'ai déboursé 79 euros et ils disent que je recevrais mes places environ 15 jours avant le concert du 12 mai (déjà je trouve ça un peu louche...)rnrnLe fait est que je me suis trop précipité et j'ai découvert sur le net que pas mal de personnes ont été arnaqués par ce site qui livraient soit de mauvaises places, soit de faux tickets voire pas de tickets du tout... J'aimerais pouvoir annuler ma commande mais à la lecture dans leurs CGV (disponible ici: XX) j'ai lu qu'il n'acceptait pas de rembourser et qu'ils refusaient au client le droit de rétractation. N'ai-je pourtant pas le droit de bénéficier de ce délai pour me rétracter et annuler ma commande pour obtenir un remboursement sans frais?rnrnJe m'en tiens à vous pour m'apporter une réponse assez rapide car je souhaiterais annuler au plus vite ma commande afin d'éviter une mauvaise surprise quelques jours seulement avant le concert... En vous remerciant d'avance, je vous souhaite une bonne journée

Par **pat76**, le **05/02/2012** à **17:15**

BonjourrnrnLe président de XX qui n'est qu'un des nom commerciaux de la société XXque préside XX à mal interprété l'article du Code de la Consommation ci-dessous. En effet les dispositions du 2° ne sont pas applicables aux contrats conclus par la voie électronique. Ce qui fait que les contrats passé par la voie d'internet sont des contrats électroniques et rnrnArticle L121-20-4rnrnModifié par Ordonnance n°2005-648 du 6 juin 2005 - art. 1 JORF 7 juin 2005 en vigueur le 1er décembre 2005rnrnLes dispositions des articles L. 121-18, L. 121-19, L. 121-20 et L. 121-20-1 ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet :rnrn1° La fourniture de biens de consommation courante réalisée au lieu d'habitation ou de travail du consommateur par des distributeurs faisant des tournées fréquentes et régulières ;rnrn2° La

prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.rnrnLes dispositions des articles L. 121-18 et L. 121-19 sont toutefois applicables aux contrats conclus par voie électronique lorsqu'ils ont pour objet la prestation des services mentionnés au 2°.rnrnXXrnrnElle est immatriculée au RCS AIX en PROVENCE sous le n° XXrnrnCette société est en liquidation judiciaire depuis le 01/02/2011.rnrnXX dirige également deux SCI.rnrnXXrnrnElle immatriculée depuis le 15/05/2007 au RCS ELBEUF sous le n° 498 137 231rnrnDans cette société, XXX est associé-gérant.rnrnL'autre SCI est à MARSEILLErnrnXXrnrnImmatriculée depuis le 04/04/2008 au RCS MARSEILLE sous le n° 503 544 884rnrnXXrnrnXXrnrnElle a été radiée du RCS le 30 juin 2009.rnrnrnrnDonc, pour vos réclamation, je vous suggère de les envoyer par lettre recommandée avec avis de réception à:rnrnXXrnrnXXrnrnVous le mettez en demeure de vous rembourser dans les 8 jours à la réception de votre lettre.rnrnVous lui précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous saisissez les services de la répression des fraudes car la société n'a pas respectée les articles L 121-18 et L 121-19 du Code de la Consommation et que sa clause de la condition générale indiquant qu'il n'y a pas de droit de rétractation est abusive puisqu'elle devait obligatoirement indiquer que pour les contrats passés sous la forme électronique le délai de rétractation.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.

Par **Moorhuhn**, le **05/02/2012 à 17:36**

Merci beaucoup pour cette réponse.rnrnPour résumer, si je comprends bien, j'ai passé un contrat par voie électronique pour une prestation de loisirs comme l'indique l'article de loi et ainsi je peux exiger une annulation et un remboursement?rnrnJe vais donc m'atteler à envoyer cette lettre dans le début de semaine, merci pour les coordonnées et la marche à suivre. Je vous souhaite une bonne fin de journée

Par **pat76**, le **05/02/2012 à 18:16**

RebonjourrnrnBien sûr puisque la clause des conditions générales indiquant qu'il n'y a pas de droit de rétractation est abusive.rnrnElle ne devait concerner que les achats directs ou les demandes de billets par courriers.rnrnPas pour les commandes par internet.rnrnJ'ai vu sur un site de RTL que beaucoup d'internautes se plaignaient de XXX.rnrnVous ne serez pas dans la solitude pour réclamer...

Par **Moorhuhn**, le **16/02/2012 à 21:24**

Bonsoir,rnrnJe me permets de remonter le topic. J'ai bien envoyé une lettre de réclamation qui attend patiemment d'être retirée à un guichet de Poste à Paris... Je viens d'apprendre aussi que la société XX a été mise en liquidation judiciaire...rnrnDe ce fait-là adios les euros ou est-il encore possible de récupérer un petit quelque chose?

BonjourrrrrDepuis quand la société XXX est-elle en liquidation judiciaire?

Apparemment depuis le 8 février. J'ai envoyé la lettre le 7

rebonjour
Comme je suis à PARIS, je vérifierai lundi prochain auprès du Tribunal de Commerce de PARIS et me ferai communiquer le nom du liquidateur judiciaire.
Vous avez lu cette information ou elle vous a été communiquée oralement?
Juste pour information, la société XX de Mr XX, à des parts dans la société: XX
RCS PONTOISE siret n° 492660766
Les cession de parts ont été faites en novembre 2008 par XX
XX
Le 4 janvier 2012 il y a eu cession de parts et changement de gérant.

C'est bien gentil de votre part. J'ai eu connaissance de l'info sur le site de RTL où vous avez sûrement vu les plaintes concernant l'entreprise. Quelqu'un a donc posté que l'entreprise Fanatik a été placée en liquidation judiciaire le 8 février, j'ignore d'où proviennent ses sources par contre.

Pour INFO ,rnMoi aussi comme vous je ne recevrai jamais mes billes.rnJe suis allé chez fanatick dans le 14e rue Odessa. La personne qui fait es cartons me dit que la société est en liquidation judiciaire donc nous allons jamais revoir notre argent.rnEt ensuite on me dit que le patron XXX à déjà monter un une autre boite pour énorme nous arnaquer. rnrnAlors faite attentionrnrnVoici le lien sur l article de la liquidation judiciaire il faut faire remonter l INFO sur tout les forum car il ne va pas s arrêter la rnrnhttp://www.tourmag.com/Le-Groupe-Fanatick-Passion-Voyage-a-depose-le-bilan-le-8-fevrier-2012_a49926.html

Pour INFO ,rnMoi aussi comme vous je ne recevrai jamais mes billes.rnJe suis allé chez fanatick dans le 14e rue Odessa. La personne qui fait es cartons me dit que la société est en

liquidation judiciaire donc nous allons jamais revoir notre argent.rnEt ensuite on me dit que le patron XX à déjà monter un une autre boite pour énorme nous arnaquer. rnAlors faite attention

Par **pat76**, le **18/02/2012** à **13:32**

Bonjour Ticket arnaquernrnVous avez trouvé la société XXau 16 bis rue d'Odessa, vous êtes plus fort que moi car j'ai fait le tour à l'intérieur au RDC et à l'étage, et il n'y avait aucun bureau ou agence au non de XX.rnrnMême à la société de domiciliation pour les entreprises il ne connaisse pas XX, ni XX ou XXX.rnrnJ'avais demandé après d'autres sociétés qui ont un magasin ou un bureau à cette adresse, aucune personne n'a pu me donner un quelconque renseignement.rnrnPouvez-vous m'indiquer l'endroit où vous avez obtenu le renseignement?rnrnMerci d'avance;

Par **Ticket arnaque** , le **19/02/2012** à **03:39**

Voici la fiche technique à ce jour apparemment il ne sont plus la ..rnrnDéjà parti pour une autre société .rnXX

Par **pat76**, le **19/02/2012** à **14:13**

Bonjour Ticket AnaquernrnToutes ces informations, je l'ai avait déjà. Plus d'autres sur les autres sociétés de XXrnrnCe que je voulais savoir, c'est à quel endroit vous avez rencontré la personne qui vous a dit que XXest en liquidation judiciaire.rnrnAu 16 bis de la rue d'Odessa, adresse devant laquelle je passe tous les jours, il n'y a aucun bureau de XXrnrnJe viens de trouvé ceci.rnrnFin de partie pour la XX, rebaptisée XXen août 2011. La société, qui regroupait les filiales XX, XXSud ou encore XXX, a été placée en liquidation judiciaire le 8 février 2012. Elle affiche un passif non négligeable mais que nous n'avons pu quantifier avec certitude.rnrnLa fin de l'année 2010 aura été particulièrement rude pour le groupe, avec la mise en redressement de la SARL Couleur XX et sa mise en liquidation, dès le 4 février 2011 - DR rnrn Les sites sont encore opérationnels, la tonalité du numéro de réservation surtaxé est toujours enclenchée et pourtant, au bout du fil, personne ne décroche... rnrnPas plus qu'au siège social, où le numéro demandé n'est plus attribué. rnrnLe groupe XX, fondé et dirigé par XX, a été placé en liquidation judiciaire le 8 février dernier, sur décision du tribunal de commerce. rnrnAlors que les chiffres pour l'année 2011 ne sont pas disponibles, le bilan 2010 fait état d'un chiffre d'affaires de 7,8 millions d'euros et d'un bénéfice de 7 800 euros pour un effectif de 18 salariés. rnrnLa fin de l'année aura été particulièrement rude pour le groupe, avec la mise en redressement de la SARL Couleur XXX le 28 octobre et sa mise en liquidation, dès le 4 février 2011. rnrnLe 5 septembre suivant, c'est le directeur général délégué, XXX, qui démissionne de ses fonctions, à peine quelques jours après que le groupe, fondé le 29 mars 2001, ait été rebaptisé XX. rnrnDes (im) précisions (in)volontaires sur le site web rnrnCrise économique, problèmes de gestion ou manque de réactivité ? Les causes du dépôt de bilan du groupe nous sont inconnues. rnrnEn revanche, quelques petites choses nous gênent sur le site Il y est déclaré par exemple que le TO dispose d'une licence de voyages et pourtant, un chiffre manque sur les 9 requis... Involontaire ou volonté de brouiller

les pistes ?
Autre élément troublant : le groupe indique avoir souscrit un contrat de responsabilité civile professionnelle avec Présence Assistance Tourisme (XX), un fait avéré...mais caduque depuis près d'un an et demi !
S'il est vrai que la société avait signé un contrat d'assurance en 2006-2007, elle a depuis été mise en demeure et le contrat résilié pour non-paiement. Encore un oubli (in)volontaire qui a toute son importance pour la sécurité des clients...
Plus étonnant : l'agence se réclame du réseau XX: "Nous sommes membres d'un grand réseau français d'agences de voyages. Pour vous c'est la garantie XX."
Or, XX, joint hier soir, nous indique ne pas avoir connaissance de cet adhérent alors même que le site renvoyait pour de nombreux produits (location, Spa...) directement sur le site du Réseau.
Enfin, nous connaissons au moins un fournisseur à qui la société doit entre 100 et 200 000 euros. A noter enfin que beaucoup de clients risquent de ne pas se manifester, car l'entreprise vendait beaucoup de billetterie.
Des petites sommes, qu'ils ne récupéreront probablement jamais...

Par **ticketarnaque**, le **20/02/2012 à 09:37**

rebonjour pat76,
je suis venu plusieurs fois une fois en octobre et la en fevrier et sur le site c etait bien noté 16 rue odessa sauf que maintenant il ne sont plus la.
comme indiqué sur un autre forum je suis tomber sur un employé un peu dégouté car pour lui cela veut dire chômage il m a dit que le patron a
en France c est facile on dépose le bilan et on repart sauf que dans escroc il y a pénal et il ne faut rien lâché...
attend toujours les places pour France Angleterre a mon avis je ne vais rien avoir je vais pas le lâcher et je vais même aller chez eux au siège a Rouen

Par **ticketarnaque**, le **20/02/2012 à 09:38**

rebonjour pat76,
je suis venu plusieurs fois une fois en octobre et la en fevrier et sur le site c etait bien noté 16 rue odessa sauf que maintenant il ne sont plus la.
comme indiqué sur un autre forum je suis tomber sur un employé un peu dégouté car pour lui cela veut dire chômage il m a dit que le patron a
en France c est facile on dépose le bilan et on repart sauf que dans escroc il y a pénal et il ne faut rien lâché...
attend toujours les places pour France Angleterre a mon avis je ne vais rien avoir je vais pas le lâcher et je vais même aller chez eux au siège a Rouen

Par **ticketarnaque**, le **20/02/2012 à 09:38**

rebonjour pat76,
je suis venu plusieurs fois une fois en octobre et la en fevrier et sur le site c etait bien noté 16 rue odessa sauf que maintenant il ne sont plus la.
comme indiqué sur un autre forum je suis tomber sur un employé un peu dégouté car pour lui cela veut dire chômage il m a dit que le patron a
en France c est facile on dépose le bilan et on repart sauf que dans escroc il y a pénal et il ne faut rien lâché...
attend toujours les places pour France Angleterre a mon avis je ne vais rien avoir je vais pas le lâcher et je vais même aller chez eux au siège a Rouen

Par **ticcketarnaque**, le **20/02/2012 à 09:38**

rebonjour pat76,rnrnje suis venu plusieurs fois une fois en octobre et la en fevrier et sur le site c etait bien noté 16 rue odessa sauf que maintenant il ne sont plus la.rnrncomme indiqué sur un autre forum je suis tomber sur un employé un peu dégouté car pour lui cela veut dire chômage il m a dit que le patron a rnrnen France c est facile on dépose le bilan et on repart sauf que dans escroc il y a pénal et il ne faut rien lâché...rnrnj attend toujours les places pour France Angleterre a mon avis je ne vais rien avoir je vais pas le lâcher et je vais même aller chez eux au siège a Rouen

Par **ticket concert**, le **20/02/2012 à 12:30**

Nous sommes les représentants du site XX.rnLe site XXX tient à apporter les précisions suivantes

Par **pat76**, le **20/02/2012 à 19:03**

BonjourrnrnSi vous ne craignez rien, indiquez au moins votre numéro de siret, cela permettra de faire des vérifications plutôt que d'indiquer un numéro surtaxé.

Par **pat76**, le **21/02/2012 à 16:02**

Bonjour à tousrnrnJe suis passé au Tribunal de Commerce de PARIS ou je me suis procuré un KBIS concernant XX(XXrnrnLa société est en liquidation judiciaire depuis le 8 février 2012 sur décision du Tribunal de Commerce pour cessation de paiement.rnrnIl est indiqué sur le KBIS:rnrnXXrnlles déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.rnrnrnDonc, si vous avez une créance à présenter, vous vous dépêchez de le faire par lettre recommandée avec avis de réception adressée à:rnrnXXrnrnVous gardez une copie de votre lettre.rnrnXXrnrnPeut être a-t-il revendu les parts que XX avait dans la société:rnrnXXrnrnadresse:rnrnXXrnrnles cessions de parts auraient eu lieu le 4 janvier 2012...

Par **arret arnaque**, le **21/02/2012 à 17:24**

Pour Info,rnrnJ ai une amie qui a reçu un mail de suivi XX

Par **pat76**, le **21/02/2012 à 18:55**

RebonjourrrrrnLe monde est décidément petit....

Par **Ticket arnaque** , le **21/02/2012 à 21:15**

Bonsoir pat76,

Par **Yoooo**, le **22/02/2012 à 15:22**

Bonjour à tous!rrrrnJ'attends toujours mes 2 places pour PSG-OM le 07 avril et je sais d'avance que je ne les verrait jamais !!! snif rrrnAllez sur le site de passion event, vous verrez qu'il est bloqué, il y a toutes les informations qui le prouvent bien. Je viens d'écrire un courrier à 'XX comme indiqué sur le message du site. Je viens d'avoir uen réponse d'un certain : XXX (message blanc) donc je l'ai relancé en précisant qu'il n'y a rien d'écrit dans son mail. Jattends un retour de sa part. Espérons !!!

Par **laverite**, le **29/02/2012 à 23:51**

nous n avons plus de nouvelle de XX cela prouve bienrrnque mr >XXX est encore derriere se truc la..rrrrnme fiance a tous en tout cas moi je ne vais pas lacher l affaire je retrouverai mon argent en esperant que le liquidateur fera le necessaire et la justice afin que me XX et son equipe ne puissent plus avoir une activite de vente

Par **pat76**, le **01/03/2012 à 17:52**

Bonjour XXXrrrrnXXrrrrrrnL'adresse n'est pas une simple boîte à lettres.

Par **arnaquÃ©**, le **02/03/2012 à 20:33**

Bonsoir,rrrrnje me suis fais arnaquer par une commande sur XXX et un suivi par XX. Ces 2 sociétés sont basées dans le 14èmernXXrn XXrnPlaces achetées 179€ catégorie 1, reçu Cat 2 à 90euros !!!rrnIl faudrait passer dans le 14ème pour faire un scandale, voir plus !rnCordialement

Par **arnaquÃ©**, le **02/03/2012 à 20:38**

Bonsoir,rrrrnje me suis fais arnaquer par une commande sur XXet un suivi par XX. Ces 2 sociétés sont basées dans le 14èmernXXrnPlaces achetées 179€ catégorie 1, reçu Cat 2 à

90euros !!!rnlIl faudrait passer dans le 14ème pour faire un scandale, voir plus !rnCordialement

Par **Ticket arnaque** , le **02/03/2012 à 23:48**

XXX

Par **pat76**, le **03/03/2012 à 15:08**

Bonjour Ticket ArnaquernrnXXrnrnVous connaissez donc le nom des actionnaires. Il serait bien d'en faire profiter les internautes qui ont des problèmes avec XXX si vous avez la preuve que c'est XXX.rnrnXXrnrnJe n'ai aucun intérêt dans cette société, j'essaie d'être le plus objectif possible dans mes réponses et de faire le maximum de vérifications pour ne pas nuire au forum et d'informer au mieux les internautes.rnrnJ'espère que vous avez fait de même avant d'exprimer vos propos?

Par **sven** , le **03/03/2012 à 22:34**

-ne croyez pas que cette société est en liquidation, l'information est bidon.Elle a été créé spécialement par la société pour vous tromper. Il espère ainsi éviter les dépôt de plainte.rnrnil gagne de l'argent cet homme

Par **sven** , le **03/03/2012 à 22:54**

grosse voiture ...

Par **sven** , le **03/03/2012 à 23:03**

C'est une fraude en FrancernElle se fait a plusieurs, mais de façon assez simple :
XXXrnfanatik XXX mmi monaco -XX executive vision europe c'est la même chose mes lapins

Par **sven** , le **03/03/2012 à 23:09**

le meilleur c'est qu'il vous répond sur les différents forum en expliquant qu'il a réussi à obtenir un dédommagement Les NOMS DE FAMILLE VIENNENT TOUS DE L'ETRANGER SUR TOUS SES SITES, CE SONT DES NOMS INVENTES BIEN SUR IL SUFFIT DE CREER QUELQUES COMPTES AVEC LE MEME NOM sur facebook, linked in , viadeo, etc.. une seule personne se cache derrière c'est facile

Par **pat76**, le **04/03/2012** à **14:30**

Bonjour Sven
Je suppose que tout comme moi vous avez le KBIS concernant la Société XX
Page 2 du Kbis obtenu le 21/02/2012 à 11h08 au Tribunal de Commerce de PARIS;
Dans la Colonne observation voici le texte intégral qui est indiqué.
6 novembre 2002: Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du Capital social. (Assemblée Générale du 24/07/2002)
1er août 2008: La société ne conserve aucune activité à son ancien siège.
8 février 2012: Le Tribunal de Commerce de PARIS, a prononcé, en date du 08/02/2012, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P201200310, date de la cessation des paiements le 08/08/2010, et a désigné: juge commissaire Madame FAYNER liquidateur SELARL Actis Mandataires judiciaires pris en la personne de Maître Brigitte Penet-Weiller 12 rue Pernelle 75004 PARIS, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au bodacc.
Donc, pour vous Sven, le Tribunal de Commerce de PARIS a pris une décision bidon...
Avant d'avoir son siège à PARIS à compter du 1er août 2008, la société FANATIK (XX), avait son siège social à:
Parc des Compétences 76410 CLEON

Par **sven** , le **05/03/2012** à **21:08**

ok à vérifiez, mais sachez que vos créances même non déclarées ne sont pas éteintes pour autant!

Par **pat76**, le **06/03/2012** à **14:58**

Bonjour sven
Personnellement je n'ai aucune créance avec XX.
Je ne fais jamais de commande par le biais d'internet.
Je préfère avoir le vendeur en face de moi.
Après c'est auprès de Procureur de la République qu'il faudra déposer plainte pour escroquerie, pour les personnes qui ont été lésées par XXX.

Par **Thimbu**, le **11/03/2012** à **15:12**

Sven vous devez être XX de B.A... Il serait intéressant que vous nous fassiez part de votre expérience avec XXX (entre lesquelles il existe effectivement des liens)...

Par **pat76**, le **11/03/2012** à **17:22**

Bonjour Thimbu
Si vous avez d'éventuelles informations sur des liens entre XX XXX, il serait bien que vous en fassiez profiter les internautes qui ont été lésés par XX.
Merci d'apporter vos lumières au forum...

Par **Gaga123**, le **13/03/2012 à 10:29**

Bonjour, j'ai commandé des place pour un match de foot le mois prochain, cela fait une semaine , on ne m'a toujours pas envoyé les places et mon argent est évidemment debitee! On m'a dit de rappeler dans une semaine pour l'envoi, pensez vous qu'il s'agisse de fausses places?????? XX

Par **pat76**, le **13/03/2012 à 13:07**

Bonjour GagarnrnXXX

Par **legalite2012**, le **13/03/2012 à 14:21**

Info a tous,rnrnXX est derriere tous celarnalors faite attention a tous

Par **pat76**, le **13/03/2012 à 15:45**

Bonjour Légalité rnrnVous allez au Tribunal de Commerce de Nanterre et procurez-vous le KBIS et les statuts de la société si vous êtes certain de vos affirmations.rnrnCela vous permettra de vérifier ce que vous avancez.

Par **Admin**, le **30/03/2012 à 11:03**

Bonjour à tous,rnEssayez si possible de ne pas citer de nom ou d'envoyer de données personnelles. rnMerci d'utiliser la messagerie privée le cas échéant.

Par **razlebol7**, le **07/11/2012 à 15:00**

bonjour, rn8 mois plus tard et même affaire qui recommence, j'ai acheté 2 places de concert sur le site ticketconcert et je m'aperçois que les plaintes affluent, il semble en effet que c'est la même société qui se trouve derrière tout ça, XX, XXXs, maintenant ticketconcert. XXXappartient à energy XXqui vient de faire une arnaque à la croisière a la rochelle : <http://www.sudouest.fr/2012/10/16/bateau-fantome-851301-1391.php>rn il faut faire une action collective afin de faire condamner cet escroc. c'est la seule façon d'y arriver, mais c'est possible.

Par **Faby66**, le **26/11/2012** à **19:24**

318€ pour 2 tickets du Boss (+ une surprise...) à Paris que je n'ai jamais reçu! Et aucun recours!!! Juste une lettre me disant que je ne serai pas dédommagée. Une honte! C'est toujours les gros bonnets qui s'en sortent! Accompagnés d'avocats verveux!!!!

Par **chezjean**, le **10/12/2012** à **16:26**

Le site <http://www.ticket-concert.com> est la propriété de la société ENERGY ENTERTAINMENT.rnrnEnergy Entertainment est une AGENCE DE VOYAGE spécialisée dans la recherche de packages événementiels autour des spectacles sportifs et culturels, au profit des entreprisesrnbonjours rnvoici ci dessus ce qui ressemble de très pré a une grosse arnaquernj'ai commandé deux ticket pour muse a paris 129 euro au lieux de 79 !? paiement par carte bancaire avec 15 euro de frais de port en supp , et plus de nouvelle !!!!! un téléphone surtaxé bien sur . j'ai fait une demande de remboursement par mail et pas de nouvelles ! que faire ?rnrnenergy entrainment sont il des escrocs ticket concert une arnaque ? je le crois bien

Par **albanalban**, le **08/01/2013** à **21:12**

bonjour oui xxxxxx et ses frères sont derrière XXX etc.rnles rois de l'arnaque dans la billetterie!

Par **jack campbell**, le **15/01/2013** à **17:34**

Grosse voiture, villa au Maroc et il continue dans la grosse arnaque

Par **thomas40**, le **19/06/2013** à **15:52**

en 2011 ma plainte sur passion events est restée sans suite...376€ dans le baba